

Communiqué

Dans le cadre de l'appel à la concurrence pour l'octroi de trois licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles de quatrième génération (4G) lancé le 07 janvier 2016, il a été procédé, en séance publique, le 11 avril 2016 à 15h00, par la Commission d'appel à la concurrence de l'Autorité de régulation, à l'ouverture des plis énoncée par le décret exécutif n° 01-124 du 09 mai 2001 portant définition de la procédure applicable à l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi des licences en matière de télécommunications.

Les opérateurs ayant déposé leurs offres auprès de l'Autorité de régulation, dans les délais prévus par le calendrier du processus, sont, dans l'ordre chronologique du dépôt de leurs offres:

1. Algérie Télécom mobile ;
2. Wataniya Télécom Algérie ;
3. Optimum Télécom Algérie.

L'ouverture des plis contenant les offres s'est effectuée publiquement, en présence des représentants des opérateurs. La Commission a établi ensuite, conformément à l'article 12 du décret exécutif 01-124, l'inventaire du contenu de chaque offre et la conformité de la liste des documents recensés par elle avec ceux de la liste des documents requis par le dossier de l'appel à la concurrence.

Cette procédure achevée, la Commission d'appel à la concurrence de l'Autorité de régulation a pris, séance tenante, la décision de déclarer recevables en la forme les offres présentées par les trois opérateurs.

La Commission d'appel à la concurrence doit maintenant examiner à huis clos les offres dans le fond. Elle doit achever ses travaux avant le 23 mai 2016, date à laquelle elle annoncera les noms des opérateurs attributaires provisoires des licences et leur classement.